



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Rép.Mali

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Adhésion du Mali aux
Protocoles additionnels I et II

Le 8 février 1989, la République du Mali a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion aux Protocoles additionnels I et II.

Conformément aux clauses finales des Protocoles, l'adhésion de la République du Mali prendra effet six mois plus tard, soit le 8 août 1989.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 16 mars 1989

